

AIDE A DOMICILE :

**INITIATION A LA PREVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS**



À RYTHME ÉTHIQUE

Étudier - Adapter - Concevoir

Formations et prévention des risques professionnels



À RYTHME ÉTHIQUE

INITIATION A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Durée : 1 journée 7 heures

Public : Public du secteur de l'aide à domicile

Prérequis

Aucun.

Objectifs

Développer les compétences essentielles pour repérer les risques dans son domaine professionnel

Coût : 290 € / participant

Présentation

Le contexte dans le secteur de l'aide à domicile

- Les accidents de travail et maladies professionnelles
- Les enjeux

Les risques professionnels majeurs du secteur de l'aide à domicile

- Définition
- Mécanisme d'apparition du dommage

Les spécificités et risques du secteur de l'aide à domicile

- Le risque lié à l'activité physique (TMS)
- Le risque de chute
- Les RPS
- Le risque routier
- Le risque biologique
- Le risque chimique

Les autres risques - Les propositions de moyen de prévention

- Prévention collective
- Prévention individuelle
- Mesures humaines, organisationnelles, techniques

Faire remonter l'information

SAS A RYTHME ETHIQUE – 23, Rue Jean Macé 69220 Belleville-en-Beaujolais

SIRET : 90403097000027 – APE : 85.59A –

Déclaration d'activité IPRP enregistrée sous le N° 9291567 auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes Tél : 04.82.83.94.65- Courriel : contact@arythmeethique-formations.fr



À RYTHME ÉTHIQUE

Méthodes et supports pédagogiques :

La formation offre des discussions interactives et l'apprentissage des techniques de travail dans le cadre d'une formation en situation de travail

Modalités de valorisation :

Évaluation formative tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, nous délivrons au participant une attestation de formation.

Modalités de formation :

Intra-entreprise (possibilité inter-entreprise, nous consulter)

Face à face pédagogique : 1 journée, soit 7 heures

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

Intervenant

La formation est dirigée par un formateur IPRP, expert en prévention des risques professionnels



Programme de la formation INITIATION A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS SECTEUR AIDE A DOCMILE	
Jour : 1	
Horaire	Programme
Matin 9 :00 – 12 :30	<p>Début de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes.</p> <p>Objectifs de la formation</p> <p>Le contexte dans le secteur de l'aide à domicile</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Les accidents de travail et maladies professionnelles➤ Les enjeux <p>Les risques professionnels du secteur de l'aide à domicile</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Définition➤ Mécanisme d'apparition du dommage
Après-midi 13 :30 – 17 :00	<p>Les spécificités et risques du secteur de l'aide à domicile</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Le risque lié à l'activité physique (TMS)➤ Le risque de chute➤ Les RPS➤ Le risque routier➤ Le risque biologique➤ Le risque chimique <p>Les autres risques</p> <p>Les propositions de moyen de prévention</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Prévention collective➤ Prévention individuelle➤ Mesures humaines, organisationnelles, techniques <p>Faire remonter l'information</p> <p> Bilan de fin de formation</p>



Étudier – Adapter – Concevoir
CFA – A RYTHME ETHIQUE

FORMATIONS INTER-CALENDRIER 2025								
2025	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	Sept.	OCT.	NOV.	DEC
Aide à la toilette	26 & 27		28 & 29	18 & 19				
Mobilisation des personnes à mobilité réduite		02 & 03		11 & 12	11 & 12			
Positionnement professionnel des aides à domicile	19					03		
Promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance à domicile				25		09	13	
Prévention des chutes des personnes âgées à domicile				04	25			
Gestion du stress		23 & 24						



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A RYTHME ETHIQUE, organisme de formation continue et apprentissage, dont le siège social est situé : 23, rue Jean Macé 69220 Belleville-en-Beaujolais, propose et dispense des formations inter-entreprises. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les offres de formation, d' A RYTHME ETHIQUE relatives à des commandes passées à A RYTHME ETHIQUE, par tout client.

Inscription et conditions de règlement :

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription fourni par A RYTHME ETHIQUE. Un acompte de 30% du coût total de la formation est versé au moment de l'inscription. Le paiement du solde sera effectué à l'issue de la formation, à réception de facture. Les prix sont indiqués TTC. Toute formation commencée est entièrement due.

Après réception A RYTHME ETHIQUE, confirme l'inscription du client en lui retournant :

- Une confirmation d'inscription donnant toutes les indications utiles concernant les dates, le lieu et le déroulement du stage.
- Une convention de formation.

Gestion des inscriptions, report ou annulation du fait d'A RYTHME ETHIQUE ;

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine formation identique. Si au contraire, le nombre des inscriptions est insuffisant, les dates du stage pourront être reportées ou même annulées.

En cas de situation exceptionnelle ou d'un nombre insuffisant de stagiaires, la formation pourra être reportée ou annulée.

Cette annulation ou ce report seront signifiés par courrier ou e-mail au client. Les raisons de cette annulation ou report seront précisées.

En cas d'annulation, A RYTHME ETHIQUE remboursera au client l'intégralité de l'acompte versé.

En cas de report, le client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser l'intégralité de l'acompte versé.

A l'issue de la formation A RYTHME ETHIQUE fournit au client :

- Un exemplaire de la convention signée.
- Une attestation de formation et un exemplaire de la feuille d'émargement signée.
- La facture.

La facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement.

Annulation du fait du client

En cas d'annulation du fait du client après signature du bulletin d'inscription et jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, l'acompte reste acquis à A RYTHME ETHIQUE au titre de dédommagement.

Au-delà de cette date les frais de formation seront entièrement dus par le client et une facturation lui sera fait.